

15.—Proportion des dépenses globales par rapport aux revenus fiscaux et à tous les revenus, années terminées le 31 mars 1936-1949

Année	Dépenses globales	Impôt	Recettes globales	Pourcentage des dépenses globales acquittées à même	
				l'impôt	tous les revenus
	\$	\$	\$	%	%
1936.....	532,585,555	317,311,809	372,595,996	59.58	69.96
1937.....	532,005,432	386,550,869	454,153,747	72.66	85.36
1938.....	534,408,118	448,651,061	516,692,749	83.95	96.68
1939.....	553,063,098	435,706,794	502,171,354	78.78	90.80
1940.....	680,793,792	467,684,963	562,093,459	68.70	82.56
1941.....	1,249,601,446	778,175,450	872,169,645	62.28	69.80
1942.....	1,885,066,056	1,360,912,837	1,488,536,342	72.19	78.96
1943.....	4,387,124,117	2,066,719,961	2,249,496,177	47.11	51.27
1944.....	5,322,253,505	2,436,811,484	2,765,017,713	45.78	51.95
1945.....	5,245,611,924	2,154,626,648	2,687,334,799	41.08	51.23
1946.....	5,136,228,506	2,202,358,387	3,013,185,074	42.88	58.67
1947.....	2,634,227,412	2,427,661,313	3,007,876,313	92.16	114.81 ¹
1948.....	2,195,626,454	2,452,075,395	2,871,746,110	111.68 ¹	130.79 ¹
1949.....	2,175,892,334	2,436,142,276	2,771,395,075	111.96 ¹	127.37 ¹

¹ Voir l'explication à la page 1066.

Les recettes provenant des droits de douane et d'accise, les deux sources les plus importantes avant la guerre de 1914-1918, forment en 1949 moins de 18 p. 100 des recettes fiscales; les recettes provenant de l'impôt sur le revenu forment environ 53 p. 100 des recettes fiscales.

L'analyse ci-après des recettes fiscales se limite aux droits d'accise, aux taxes d'accise et à l'impôt sur le revenu; les recettes douanières constituent un simple poste des "Comptes publics" et ne peuvent être ventilées davantage ici.

Droits d'accise*

Les droits d'accise proprement dits sont suivis ici d'un résumé du tarif des droits d'accise et des statistiques établies à la perception, comme les quantités de grains et autres produits employés dans la distillation et les quantités de marchandises imposables sorties d'entrepôt.

Tarif de l'accise canadienne.—Voici le tarif de l'accise au 31 décembre 1949:—

1° Spiritueux distillés au Canada, par gallon de preuve.....	\$11.00	3° Bière ou boisson de malt:— Brassée, en tout ou en partie, à partir de toute substance autre que le malt, par gallon.....	\$ 0.45
Brandy canadien, par gallon de preuve....	\$ 9.00		
Excepté les spiritueux suivants:—		4° Malt:—	
a) Employés en entrepôt d'accise pour la fabrication de médicaments, extraits, etc., par gallon de preuve.....	\$ 1.50	a) Produit au Canada et tamisé, par livre.....	\$ 0.16
b) Employés en entrepôt d'accise pour la fabrication de parfums, par gallon de preuve.....	\$ 1.50	b) Importé, par livre.....	\$ 0.16
c) Employés dans des compositions chimiques approuvées par le gouverneur en conseil, par gallon de preuve.....	\$ 0.15	5° Tabac, cigares, cigarettes:—	
d) Vendus à des pharmaciens brevetés pour préparations pharmaceutiques; par gallon de preuve.....	\$ 1.50	a) Tabac ouvré, la livre.....	\$ 0.35
e) Distillés à partir de fruits indigènes et employés par un fabricant de vins breveté pour fortifier les vins domestiques, par gallon de preuve.....	\$ 1.50	b) Cigarettes ne pesant pas plus de 2½ livres par mille, par M.....	\$ 6.00
2° Spiritueux importés (en outre de tout autre droit), par gallon de preuve.....	\$ 0.30	c) Cigarettes, pesant plus de 2½ livres par mille, par M.....	\$11.00
		d) Tabac canadien naturel vendu en feuilles pour consommation, par livre	\$ 0.20
		e) Cigares, par M.....	\$ 1.00

* Révisé à la Division de la douane et de l'accise, ministère du Revenu national, Ottawa.